



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Patrimoine

Question écrite n° 2440

#### Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les problèmes graves posés par la conservation des films. En effet, jusque dans les années cinquante, les films anciens étaient tournés sur un support en nitrate, très inflammable et très fragile. Pour pouvoir disposer aujourd'hui de ces films anciens, il faut les transférer sur un nouveau support, ininflammable et résistant. De même, les négatifs couleur de la production contemporaine ont une durée moyenne d'environ vingt ans, ensuite les couleurs s'altèrent et il faut aussi les transférer sur un support nouveau. Beaucoup d'œuvres cinématographiques sont menacées et si *Le Carrosse d'Or* de Renoir a été sauvé de justesse, combien d'autres sont en péril. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour qu'un véritable plan de sauvetage du patrimoine cinématographique soit mis en œuvre.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La sauvegarde systématique des films du patrimoine cinématographique présente d'incontestables difficultés. Il est exact, en effet, que la presque totalité des films réalisés antérieurement à 1954 était fixée sur un support en nitrate de cellulose dangereux, inflammable et particulièrement fragile en raison de la nature même de ses constituants chimiques. S'agissant d'autre part de l'altération des couleurs, si ce phénomène concerne surtout les négatifs antérieurs aux années 1950 ainsi que les copies des œuvres plus récentes, il atteint également, quoique dans une moindre mesure, les négatifs apparus sur le marché français depuis les années 1950 (type Eastmancolor). Des efforts importants de conservation et de restauration ont donc été entrepris et doivent être poursuivis et développés. Depuis 1969, le centre national de la cinématographie a reçu mission d'assurer la conservation des films qu'il reçoit en dépôt ou dont il acquiert la propriété. Des locaux de stockage, de vérification et de recherche ainsi qu'un laboratoire de traitement des films anciens ont été édifiés par l'État sur les sites de la Batterie de Bois-d'Arcy et du Fort de Saint-Cyr, dans les Yvelines. Le service des archives du film, qui occupe actuellement 75 spécialistes, a pu ainsi sauver définitivement plus de 2 500 titres de films. Il possède en dépôt plus de 800 000 bobines, représentant environ 95 000 titres dont 20 000 seulement demeurent sur support nitrate. De nouvelles dispositions, de nature à permettre un transfert plus rapide sur les supports actuels, des films les plus menacés doivent intervenir en liaison avec d'autres institutions qui œuvrent également pour la protection du patrimoine cinématographique national (Cinémathèque française, Cinémathèque de Toulouse, Bibliothèque nationale). Des conventions seront établies faisant appel à la sous-traitance auprès de laboratoires cinématographiques du secteur privé dont certains, ces dernières années, se sont spécialisés dans le traitement des films anciens. Le mécénat sera sollicité. Dans le domaine de la lutte contre la détérioration de la couleur, si les copies mises sur le marché dans les plus récentes années offrent une meilleure stabilité en raison des progrès apparus dans la nature des émulsions, il convient toutefois de renforcer les dispositions qui doivent conduire en particulier les laboratoires cinématographiques à pratiquer un dépôt aussi systématique que possible des négatifs dans les locaux du service des archives du film. La conservation de ceux-ci, dans des conditions de température et d'hygrométrie contrôlées, permet en effet d'assurer une reproductibilité satisfaisante des œuvres produites, dès lors que l'on dispose des techniciens et des

equipements appropriés.

## Données clés

**Auteur** : [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2440

**Rubrique** : Cinema

**Ministère interrogé** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 septembre 1988, page 2552